

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025**

<b>Membres présents</b> Madame Christine BARBIER Madame Marie-Christine BILLE Madame Laurence MARCASSE Monsieur Jean-Paul VERNAT Madame Caroline PARIS Monsieur Maurice GOTTELAND* Monsieur Eric BESSON Madame Annick TABET Madame Odile DUMONT Madame Florence DE SORAS	<b>Membre représenté</b>
<b>Membres absents excusés</b> Madame Claire POUZIN Madame Patricia MORIN Madame Véronique MARROCO-SAGE	<b>Personnel présent</b> Madame Emilie OUDOT

\* Arrivée de Monsieur GOTTELAND à 18h11, après le vote des délibérations

Le jeudi 13 novembre 2025 à 18 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué par Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente du CCAS de Francheville, s'est réuni au CCAS – Maison de la Solidarité – 1 rue du Temps des Cerises.

**Quorum :** le nombre de membres présents doit être supérieur à la moitié du nombre de membres en exercice soit au moins 7 membres ( $13/2 = 6,5$ ). Le nombre de membres présents est de 10.

**1. Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 23/09/2025 et de la Commission permanente des aides facultatives du 7/10/2025 à l'unanimité.**

**2. Délibérations**

**a) N° 2025-11-01 : Décision budgétaire modificative n° 1 – Budget principal CCAS**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre différents chapitres afin de régler des opérations comptables du budget principal 2025 du CCAS.

Le projet de décision modificative proposé au vote du Conseil d'Administration apporte la modification suivante au budget 2025. Il est proposé d'ajouter 10 000 € sur le chapitre 012 correspondant aux charges de personnel.

Imputations	Libellés	Recettes	Dépenses
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
012-64131	Rémunérations		10 000,00 €
011-611	Contrats de prestations de services		- 9 700,00 €
042-6811	Dotation aux amortissements		1 000,00 €
013-6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale	1 300,00 €	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
040-281838	Amortissement matériel informatique	1 000,00 €	
21-2188	Autres immobilisations corporelles		1 000,00 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ACTE les modifications de crédits du budget principal 2025 du CCAS indiquées ci-dessus, **À L'UNANIMITÉ**

**b) N° 2025-11-02 : Encaissement et versement du produit de la vente de tote bags et de rubans blancs à une association dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes**

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le règlement de la régie de recettes du CCAS,

Vu la programmation d'actions dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes,

Le CCAS, en partenariat avec le Centre Social, organise une vente solidaire de tote bags et de rubans blancs lors de l'événement « Troc tes fringues » le samedi 22 novembre 2025 ainsi que le vendredi 28 novembre 2025 lors de la pause marché.

Cette action vise à sensibiliser le public et à soutenir une association œuvrant contre les violences faites aux femmes.

Le prix des tote bags est fixé à 10 € et celui des rubans blancs à 2 €. Le produit net de cette vente sera reversé au Collectif associatif Maison des Femmes 69, dont l'objet est la lutte contre les violences faites aux femmes. La convention ci-jointe précise les modalités d'encaissement et de versement.

Le montant du versement sera établi sur la base des recettes encaissées via la régie, déduction faite des éventuels frais liés à la production des tote bags et de rubans blancs.

Le CCAS s'engage à assurer la transparence de cette opération auprès du public et à en rendre compte lors d'une prochaine séance du Conseil d'Administration.

La recette sera encaissée sur la régie « ateliers sociaux et autres produits divers» - compte 7088 « Autres produits d'activités annexes » du budget du CCAS.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **AUTORISE** la vente de tote bags et de rubans blancs du 22 au 30 novembre 2025
- **FIXE** le prix unitaire d'un tote bag à 10 € et d'un ruban blanc à 2 €
- **APPROUVE** les termes de la convention

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention ci-jointe ainsi que tout avenant ou tout autre acte s'y rapportant
- **AUTORISE** le CCAS à reverser la recette au Collectif associatif Maison des Femmes 69 déduction faite des éventuels frais liés à la production des tote bags et de rubans blancs.

## À L'UNANIMITÉ

### 3. Bilan du séjour seniors

Projection du diaporama pour la présentation du bilan.

### 4. Communication au Conseil d'Administration

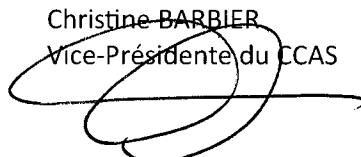
- Point sur les dons versés au CCAS depuis le CA du 23 septembre 2025  
Une somme de 135 € répartie sur 2 mariages.

### 5. Questions diverses

L'ordre du jour étant épousé, la réunion est close à 18h45



Emilie QUDOT  
Secrétaire de séance



Christine BARBIER  
Vice-Présidente du CCAS